

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>55106</b>	De <b>M. Noël Mamère</b> ( Écologiste - Gironde )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires étrangères		<b>Ministère attributaire</b> > Affaires étrangères
<b>Rubrique</b> > politique extérieure	<b>Tête d'analyse</b> > droits de l'homme et libertés publiques	<b>Analyse</b> > homosexuels. discriminations. attitude de la France.
Question publiée au JO le : <b>06/05/2014</b> Réponse publiée au JO le : <b>01/07/2014</b> page : <b>5458</b>		

### Texte de la question

M. Noël Mamère alerte M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la situation des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT), qui souffrent à travers le monde de discriminations, bien souvent inscrites dans la loi et sur l'urgence d'une résolution de l'ONU dépénalisant l'homosexualité. Le 10 mai 2012, François Hollande a reçu le président et le vice-président du comité Idaho (association de lutte contre l'homophobie), et un réfugié ougandais en France. Selon ce comité, le chef de l'État se serait engagé à porter en 2012 à l'ONU une résolution en faveur de la dépénalisation universelle de l'homosexualité. Ce sont, en effet, 77 pays qui pénalisent les personnes LGBT et 11 dans lesquels l'homosexualité est passible de la peine de mort. Malheureusement, deux années se sont écoulées et aucun engagement international n'a été pris en ce sens. Pire, entre-temps, de nombreux pays ont durci leur législation, au premier rang desquels la Russie, dont les députés ont adopté en troisième lecture, le 11 juin 2013, une loi punissant de lourdes amendes la "propagande" homosexuelle au nom de la défense de la famille. D'autres pays envisagent depuis de mettre en place des dispositions similaires. Des pays africains se sont récemment illustrés par des mesures extrêmement coercitives à l'égard des personnes LGBT. Le président ougandais Yoweri Museveni a promulgué le 24 février 2014 une loi faisant de l'homosexualité un crime : tant les actes sexuels entre personnes de même sexe que leur non-dénonciation sont désormais passibles de prison. La "promotion" de l'homosexualité par des associations ou des groupes militants devient aussi illégale. Le 13 janvier 2014, est entrée en vigueur la loi adoptée à l'unanimité par le parlement nigérian en mai 2013 qui punit d'emprisonnement entre autres le fait de se marier avec une personne de même sexe (14 ans) ou d'avoir des relations homosexuelles (10 ans). Fin mars 2014, le chef de l'État a réassuré plusieurs associations, dont la ligue des droits de l'Homme, de son soutien mais a prévenu que "la France ne pourrait s'engager seule" et devrait le faire aux côtés "de la communauté internationale, des Nations-unies et de l'Union européenne". Le climat délétère qui pousse certains États à prendre des mesures très rigoureuses à l'égard des personnes LGBT au nom d'une opposition aux dogmes occidentaux est particulièrement préoccupant. En effet, les homosexuels, bisexuels et transgenres se trouvent confrontés dans ces pays à de très importantes menaces, parfois vitales (rappelons ici la mémoire d'un mort le 10 janvier 2014 au Cameroun des suites de mauvais traitements subis en prison où il avait été détenu pour avoir envoyé un texto disant son amour pour un homme), et deviennent alors les boucs émissaires de la lutte légitime contre l'impérialisme occidental et les incursions néo-coloniales. Le rôle des églises évangélistes américaines en Afrique et de groupuscule extrémistes européens en Russie n'est pas non plus à négliger. Il lui demande donc où en sont les engagements pris par le chef de l'État en 2012, quant au dépôt d'une résolution à l'ONU pour la dépénalisation de l'homosexualité dans le monde. Cette proposition serait très certainement soutenue par nombre de pays et conforterait la France, l'un des premiers pays à avoir mis en place un partenariat civil, à avoir puni par la loi l'homophobie et qui a récemment ouvert le mariage à tous les couples, en tant que figure de proue de la défense des



droits de l'Homme et pionnière de la protection des personnes LGBT.

### Texte de la réponse

La lutte en faveur de la dépénalisation de l'homosexualité est un sujet prioritaire pour la France qui est pleinement mobilisée au sein des Nations unies. La France a ainsi soutenu la tenue d'un panel historique sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre en mars 2012 au Conseil des Droits de l'Homme. En septembre 2013, Pascal Canfin, ministre délégué chargé du développement a participé à une réunion ministérielle du Core group LGBT aux Nations unies aboutissant à l'adoption d'une déclaration commune appelant à une action urgente des Etats et des Nations unies pour mettre fin aux violences et aux discriminations commises à l'encontre des LGBT. Le succès de ces initiatives témoigne de l'avancée progressive de cette question au sein des Nations unies et parmi les Etats, et de l'engagement constant de la France et de ses partenaires sur ce sujet. La France continue de travailler activement avec les pays partenaires et les ONG afin de définir une approche visant à l'adoption d'une résolution sur la dépénalisation de l'homosexualité aux Nations unies. Il est nécessaire d'obtenir une alliance transrégionale entre des pays du Nord et des pays du Sud, s'agissant d'une question qui demeure encore clivante au sein des Nations unies. Tout éventuel échec risquerait de compromettre les avancées obtenues ces dernières années. Parallèlement, la France effectue des démarches, en coordination avec ses partenaires européens, dans les pays qui continuent de pénaliser l'homosexualité. Elle est attentive à l'évolution de la situation dans les Etats qui tendent à durcir leur législation à ce sujet.